

# La tentative allemande d'acheter l'île d'Anticosti en 1937

*Robert H. Thomas*

(NDLR Monsieur Thomas est un capitaine de vaisseau à la retraite et est attaché de recherche au Centre for Foreign Policy Studies de l'Université de Dalhousie et professeur adjoint au Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix. Cet article a été publié au printemps 2001 dans la Revue militaire canadienne. Nous remercions la rédaction de la revue (M. Guy Monette et M. John Marteyson) de nous avoir permis de reproduire ce texte.)

L'île d'Anticosti domine l'embouchure du fleuve Saint-Laurent et, déjà au début de la présence française, elle est jugée importante pour la sécurité de la colonie. Louis Jolliet l'acquiert en 1680 et, jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, colons et entrepreneurs y tentent tout à tour leur chance comme pêcheurs, trappeurs, bûcherons et agriculteurs. Le plus connu d'entre eux est Henri Menier: il achète l'île entière en 1896 et tente d'y installer une seigneurie autarcique et quasi féodale. Malgré des plans grandioses d'exploitation du bois à papier, l'entreprise vivote tout au plus et s'écroule peu après la mort de Menier en 1906.

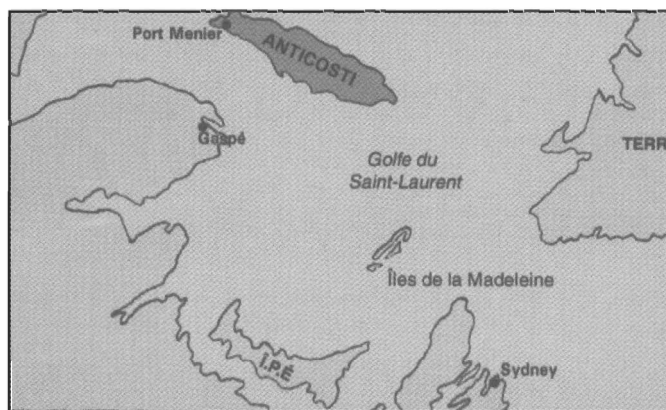
En 1918, les sous-marins allemands causent beaucoup de dégâts au large de la côte nord-américaine, et le capitaine Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti, soulève la question de sa défense<sup>1</sup>. Le Secrétaire de la Marine juge cependant que la menace est minimale de sorte qu'aucune mesure n'est prise. Deux décennies plus tard, cette question rebondit de façon plus dramatique.

Gaston Menier, l'héritier de Henri, vend l'île à la Wayagamack Pulp and Paper Company en 1926. La Wayagamack fonde ensuite la

Anticosti Corporation de concert avec la St. Maurice Valley Corporation et la Port-Alfred Pulp and Paper Company. Cette corporation prospère jusqu'à l'effondrement du marché de ses produits au début de la grande crise. Dans le cadre de la restructuration de l'industrie canadienne des pâtes et papiers se crée, en 1931, la Consolidated Paper Corporation qui absorbe la Anticosti Corporation. Cependant, seules les activités touristiques et les expéditions de pêche maintiennent les

Un financier de Montréal obtient une option d'achat le 29 juillet 1937 et la transfère à Alois Mield d'Amsterdam<sup>4</sup>. À l'automne, une équipe de 13 inspecteurs allemands arrive dans l'île pour en examiner les installations forestières et portuaires en vue de l'exportation du bois. Ils mènent des enquêtes approfondies, récoltent des échantillons de bois pendant plusieurs semaines, puis partent à l'improviste en laissant certains de leurs effets sur place<sup>5</sup>.

La première divulgation en paraît dans un article à la une de la *Montreal Gazette* du 2 décembre 1937 annonçant que «des Allemands négocient l'achat d'Anticosti». Cet article décrit comment un consortium de capitalistes hollandais et allemands prévoit acheter l'île pour y installer une usine de sulfates; il souligne la localisation stratégique de l'île et en fait un bref historique<sup>6</sup>. Le lendemain, William Glyn<sup>7</sup> envoie au solliciteur général une lettre affirmant qu'il est un cor-



L'île d'Anticosti

(Revue militaire canadienne, vol. 2, no 1, printemps 2001, p. 48).

activités de l'île à flot durant les années de la crise<sup>3</sup>. Consolidated Paper veut alors vendre l'île et reçoit des offres d'intérêts canadiens, américains, britanniques, français et belges. L'offre qui survient à l'été de 1937 va provoquer une controverse.

respondant de presse pour plusieurs journaux britanniques, américains et canadiens, et qu'il a été correspondant de presse en Europe pendant quatre ans. Il se trouvait à l'hôtel Mount Royal à Montréal en même temps que les inspecteurs allemands

et affirme avoir surpris leur conversation au sujet d'Anticosti.

Il réclame une «*enquête immédiate, complète et approfondie sur les activités de L.J. Belnap, président de la Consolidated Paper Corp.*» et de deux autres dirigeants impliqués dans les négociations, en vue de les accuser de trahison. Il affirme que les Allemands sont des agents de Hitler et, pour la plupart, des experts en questions navales, militaires et en fortifications. Leurs chefs seraient le Dr Wollert (sic) et le capitaine Mueller, et Glyn prétend qu'ils sont des conseillers de Hitler. La formulation de sa lettre laisse supposer qu'il pourrait être la source de l'article de la *Gazette*. Il écrit aussi à J.S. Woodsworth, chef du CCF qui envoie copie de la lettre au ministre de la Défense nationale le 11 décembre. Quant au solliciteur général, il transmet la lettre à la Gendarmerie royale le 18 décembre.

Entre-temps, l'article suscite un intérêt considérable. H.D. Langlais, député provincial des Îles-de-la-Madeleine, suggère dans une lettre

du 3 décembre au sous-ministre de la Défense l'idée que le gouvernement fédéral achète l'île<sup>8</sup>. Des lettres de citoyens alimentent aussi la controverse<sup>9</sup>. Le premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, parle de l'île d'Anticosti comme d'un avant-poste stratégique et il affirme qu'elle sera défendue et que les exportations de matières premières y seront interdites<sup>10</sup>.

Cette controverse survenant moins de deux ans après la réoccupation de la Rhénanie par l'armée allemande incite le gouvernement à agir. La crainte d'une guerre avec l'Allemagne s'intensifie en Angleterre, et les questions de sécurité sont à l'ordre du jour de la Conférence impériale du printemps 1937. Le 8 décembre, le sous-ministre de la Défense nationale écrit au chef de l'état-major général (CEMG), le major-général C.E. Ashton, au chef de la Force navale (CFN), le contre-amiral P.W. Nelles, et à l'officier supérieur de la Force aérienne (OFSA), le commodore de l'air G.M. Croil, leur demandant si le ministère

de la Défense ou le gouvernement devrait donner suite aux préoccupations de la *Gazette* concernant Anticosti<sup>11</sup>. Le même jour, la direction des opérations et des renseignements militaires (DORM) fait part au CEMG de deux préoccupations concernant Anticosti. La vente de l'île limiterait-elle de quelque façon l'accès aux matières premières nécessaires à la défense nationale? De même, l'installation de tels intérêts signifierait-elle une concentration possible de ressortissants d'un pays ennemi sur ou à proximité de localités d'intérêt national? Il conclut qu'aucune action ne s'impose puisqu'aucune menace n'apparaît. On pourrait interdire les exportations et contrôler l'immigration sur l'île<sup>12</sup>.

Le CFN appuie la proposition d'un memorandum de l'état-major interarmées sur Anticosti. Nelles n'est en effet pas sûr de l'absence d'une menace et souligne qu'il faut surveiller toute installation puisqu'il serait extrêmement dangereux que «*l'île d'Anticosti soit utilisée comme*



L'équipe d'experts allemands qui a visité l'île d'Anticosti à l'automne 1937 (Revue militaire canadienne, vol. 2, no 1, printemps 2001, p. 47).

base de ravitaillement en personnel et en matériel par des navires et sous-marins en maraude»<sup>13</sup>. Le même jour, un article du *Globe and Mail* exprime la même opinion en notant l'intention du groupe néerlandais-allemand d'acquiescer des ressources en bois mais prétend qu'il s'agit en fait là d'un paravent cachant des objectifs «nationaux» des Nazis<sup>14</sup>.

Le mémorandum, déposé le 11 décembre<sup>15</sup>, note que l'exploitation des ressources naturelles ne menace pas la sécurité nationale. Il considère que l'île n'est pas stratégiquement mieux située que Terre-Neuve, les Îles-de-la-Madeleine ou le Cap-Breton et ne demande donc pas d'attention spéciale. Il recommande que ne s'y installe pas «un nombre indésirable» de ressortissants d'un éventuel pays ennemi. Si la vente de l'île a lieu, les travaux devront y être surveillés.

Partant de ce mémorandum, Escott Reid, conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, prépare le 14 décembre un mémorandum pour le premier ministre<sup>16</sup>. Il rappelle l'histoire de l'île et minimise la menace à la sécurité. Il note que le partage du contrôle d'une compagnie canadienne par des intérêts étrangers est parfaitement légal et «se répète dans d'innombrables cas au Canada». Il n'y a rien que le gouvernement fédéral puisse faire pour empêcher ou contrôler le transfert d'une propriété appartenant à une compagnie québécoise. Cependant, le gouvernement peut exproprier une partie ou la totalité de l'île pour des raisons de défense ou, en cas de guerre, prendre le contrôle de l'île entière. Reid recommande de n'entreprendre aucune mesure d'expropriation et de charger la GRC de «se tenir au courant des développements à Anticosti et de faire rapport de temps en temps au président du Conseil privé». Le Conseil examine le mémorandum et décide qu'aucune intervention ne s'impose.

La controverse dans l'opinion publique ne s'éteint pas pour autant. Des lettres et des articles continuent de paraître dans le *Globe and Mail*,

*L'Action catholique*, la *Gazette* et le *London Times* entre le 15 décembre et le début de janvier. La *Gazette* rapporte le 4 janvier 1938 que le Dr Heinrich Woolert, chef de la mission allemande, a quitté le Canada la veille sans mentionner les résultats des relevés ou de toute négociation s'y rapportant. Ce journal rappelle aussi les inquiétudes qu'avait suscitées la position stratégique de l'île au début de la Première Guerre mondiale.

La poursuite du débat public amène le sous-secrétaire d'État aux affaires extérieures, O.D. Skelton, à demander à M. Belnap (président de Consolidated Paper) de le rencontrer pour faire rapport de la situation. À Ottawa le 19 janvier<sup>17</sup>, Belnap lui déclare qu'il y a dans l'île d'Anticosti 15 millions de cordes de bois de pâte à papier, soit une quantité bien supérieure aux besoins de Consolidated, de sorte qu'il n'a pas l'intention de les exploiter. La compagnie a reçu beaucoup d'offres généralement peu intéressantes de compagnies belges, françaises et américaines. Le dernier consortium intéressé représente des papeteries néerlandaises, belges et surtout allemandes. La pulpe servirait à fabriquer du papier à écrire et des textiles. Ce consortium veut un approvisionnement régulier en bois à papier avec un accès au capital canadien. Ce projet représenterait un investissement de 12 à 15 millions de dollars et créerait 2 500 emplois dans une région en crise économique chronique. C'est pourquoi la Consolidated y voit une simple affaire honnête au point de repousser la date limite jusqu'à l'été 1938. Cette rencontre aurait pu sonner la fin de la controverse.

L'occupation de l'Autriche par l'Allemagne le 11 mars 1938 provoque une tension internationale, et l'opinion publique se préoccupe à nouveau de l'île d'Anticosti. Lors du débat sur les crédits, le ministre de la Défense, Ian Mackenzie, fait référence au «désir (de l'Allemagne) soit de se garantir un approvisionnement en matières premières, soit d'installer

une base militaire, deux visées aussi alarmantes l'une que l'autre»<sup>18</sup>. La situation inquiète maintenant tout autant les États-Unis que le Canada. Le 7 avril, Alfred N. Philips, représentant du Connecticut au Congrès, écrit à Sir Herbert Maler, chef de la Légation canadienne à Washington, pour obtenir des détails sur la vente possible de l'île d'Anticosti et sur la possibilité que cette île puisse servir de base navale ou aéronautique<sup>19</sup>. Marler lui répond une semaine plus tard et l'assure qu'aucun accord de vente n'a été conclu. Il ne dit rien du potentiel militaire de l'île puisqu'il estime n'être «pas qualifié pour émettre une opinion»<sup>20</sup>.

Marler, que cette question inquiète manifestement, écrit le jour même à Skelton en lui demandant de le tenir informé des développements. Dans sa réponse du 21 avril, Skelton confirme que l'affaire n'a pas abouti et qu'il n'a jamais été question de vendre l'île au gouvernement allemand. Un article paru le 18 avril dans le *Globe and Mail* confirme ces faits en notant la déclaration ferme du premier ministre Duplessis voulant que des intérêts étrangers ne pourraient pas avoir un début d'emprise sur Anticosti. Néanmoins, une semaine plus tard, Skelton écrit à nouveau à Marler pour lui dire cette fois que les négociations ne sont peut-être pas terminées<sup>21</sup>.

Entre-temps, le gouvernement allemand entre dans le débat en avril. Dans une «demande de renseignements entièrement non officielle et confidentielle», le président du Conseil de cabinet de Prusse, le maréchal Goering, écrit au premier ministre Mackenzie King<sup>22</sup> pour savoir si l'achat de l'île d'Anticosti est contraire à la loi canadienne et souligner ses avantages pour l'emploi au Canada. Comme il l'assure à King, «cette proposition a un caractère purement économique, et le consortium n'a d'autre objectif que la production de bois. Toute rumeur d'interférence dans les prérogatives et droits souverains ou de travaux militaires relève de la haute fantaisie». Étant

donné le prix d'achat élevé, Goering aimerait être informé de la position du gouvernement canadien.

Dans sa réponse du 12 mai<sup>23</sup>, King informe Goering que l'exportation des produits forestiers n'est actuellement soumise à aucune restriction fédérale, mais qu'il ne peut garantir qu'il n'y en aura pas à l'avenir. Il explique la loi votée par le parlement de Québec qui interdit l'exportation de bois non manufacturé et fait allusion aux droits des provinces de légiférer selon leurs intérêts propres.

L'assemblée générale de la Consolidated Paper Company se tient le 27 avril 1938<sup>24</sup>. Belnap appuie la transaction proposée parce qu'elle favorise les actionnaires et que la compagnie ne peut exploiter l'île en ce moment et n'a pas besoin de tout le bois à pulpe disponible. Le consortium européen devrait investir 14 millions de dollars jusqu'en 1942 et créer 2 000 emplois pendant la phase d'installation et de 5 000 à 6 000 durant la phase de production.

Les déclarations faites à cette assemblée générale et leur couverture par la presse poussent Glyn à intervenir de nouveau. Dans une diatribe enflammée adressée à J.S. Woodsworth<sup>25</sup>, il passe en revue l'information qu'il a fournie précédemment au gouvernement et s'attribue le mérite d'avoir alerté la presse de Londres, de New York et de Toronto. Il répète son affirmation voulant que tous les membres de l'équipe d'inspection sont des experts navals et militaires et que certains d'entre eux sont des conseillers privés de Hitler. Il laisse entendre que Belnap appuie la vente parce qu'il a «une couple de gendres allemands». En recevant copie de cette lettre, King écrit à Duplessis pour connaître les derniers développements quant à la vente

d'Anticosti. Duplessis lui répond une semaine plus tard que son gouvernement sauvegardera les meilleurs intérêts de sa province<sup>26</sup>. Entre-temps, Skelton répond à Woodsworth pour accuser réception de la lettre de Glyn. Il l'avise que les deux gouvernements d'Ottawa et de Québec ont le dossier en main et le suivent de près.

Woodsworth ramène cette affaire devant le Parlement. Le 17 mai<sup>27</sup>, manifestement insatisfait de la réponse de Skelton, il demande au premier ministre s'il est dans l'intérêt général que l'île d'Anticosti devienne



Le bois était la première ressource naturelle de l'île d'Anticosti (Revue militaire canadienne, vol. 2, no 1, printemps 2001, p. 49).

la propriété d'une compagnie étrangère. King lui répond que le gouvernement est au courant de la situation, que plusieurs ministères ont fait enquête et que les intérêts du pays sont sauvegardés.

Le 26 mai, lors du débat en Chambre sur les crédits du ministère des Affaires extérieures, Woodsworth soulève à nouveau la question<sup>28</sup> et demande à King plus de détails sur l'île d'Anticosti. Il s'agit certes d'une responsabilité du Québec, mais il suggère l'idée que le Canada pourrait l'acquérir et en faire une propriété publique. King assure la Chambre que le gouvernement fédéral et celui du Québec surveillent la situation et

déclare qu'il ne serait pas dans l'intérêt du Canada de laisser passer Anticosti à des mains étrangères. Le chef de l'opposition, R.B. Bennett, exprime alors son inquiétude quant aux membres de l'équipe allemande, reflétant manifestement en cela les allégations de Glyn. Il suggère comme solution possible l'expropriation de l'île et l'autorisation de l'abattage des arbres, ce qui réduirait le risque de développements indésirables<sup>29</sup>. Il déclare que «le représentant personnel de Hitler» était à Ottawa et à Montréal la fin de semaine précédente et qu'il avait affirmé avoir rencontré le premier ministre Duplessis.

Cette déclaration relance le flot des spéculations dans la presse. Le *Toronto Star*<sup>30</sup> prétend qu'un certain Dr Emil Gerhardt faisait partie des «experts» allemands à Anticosti, et qu'«on dit de lui qu'il est bien connu comme l'homme clé de Hitler dans beaucoup de missions importantes, notamment comme son agent personnel aux assemblées de la Ligue des Nations à Genève». Cet article soutient que Gerhardt a été professeur à l'University of Western Ontario, qu'il a accompagné Hitler à Rome

lors de sa rencontre avec Mussolini et qu'il a voyagé ensuite à New York, à Québec, à Montréal et à Ottawa. Erich Windels, le consul d'Allemagne à Ottawa, déclare à la presse ne pas le connaître; dans une lettre à Skelton<sup>31</sup> (en réponse à un coup de téléphone de la veille), il présente une liste détaillée des membres de l'expédition d'Anticosti avec leurs qualifications techniques et leurs adresses. Le chef de mission, Woollert, y est décrit comme un comptable agréé.

La controverse «Gerhardt» se poursuit pendant deux semaines. Le 3 juin, on identifie Karl Rudolph Gerhard de Montréal comme l'homme mystérieux dont il est ques-

tion<sup>32</sup>. On apprend qu'il a immigré au Canada en 1930 et a vécu en Ontario jusqu'en 1934 avant de s'installer à Montréal. Il est devenu citoyen canadien en 1937. Il a enseigné les langues à la University of Western Ontario et a été président du Deutscher Bund avant de devenir citoyen canadien. Il a fait un voyage de trois mois en Allemagne en 1936. Gerhard et Duplessis nient tous deux s'être jamais parlé.

Le gouvernement en a manifestement assez de cette controverse interminable. O.D. Skelton crée un comité interministériel impliquant les Affaires extérieures, la Défense et la Justice, pour examiner cette affaire<sup>33</sup>. En sont membres Skelton, J.E. Read et L.C. Christie des Affaires extérieures. Ashton, Nelles et Croil ainsi que le colonel H.D.G. Crerar, DORM, et le commandant H.A.C. Lane, directeur des renseignements et de la planification de la Marine, représentent la Défense nationale. Ce comité se réunit le 6 juin et le 13 juillet et, le 15 juillet, le comité rencontre l'avocat d'Alois Mield.

Mackenzie propose au premier ministre par lettre du 18 juillet<sup>34</sup> de faire un relevé sur l'île d'Anticosti. Il suggère d'annoncer publiquement qu'un destroyer débarquera une équipe d'enquêteurs sur l'île. C'est ce qui se passe, et le capitaine de frégate H.T.W. Grant, commandant du NSCM *Skeena*, soumet le 1<sup>er</sup> août un rapport dans lequel il mentionne que H.E. Graham, directeur de la Anticosti Corporation, lui a déclaré que l'Allemand qui avait examiné les installations portuaires était un expert en fortifications et qu'il avait eu un certain lien avec celles de Heligoland, d'Ostende et de Zeebrugge. Les membres de l'équipe allemande semblaient ne pas se connaître entre eux. Bien qu'enthousiastes, les Allemands ne s'étaient pas intéressés à la croissance des arbres. Ils avaient procédé à des photographies aériennes à partir de cinq avions nolisés<sup>35</sup>. La *Montreal Gazette* signale d'autres relevés effectués par

la force navale<sup>36</sup>. Le NCSM *Venture* a patrouillé la côte avec l'aide d'un hydravion de la base de Dartmouth de l'ARC.

Le Comité interministériel dépose le 15 août 1938<sup>37</sup> un rapport complet sur l'ensemble de cet épisode. On a accordé à Mield deux options d'achat, dont la première est expirée et la seconde, qui a été prolongée pour en permettre un examen plus poussé, prend fin le 15 septembre 1938. Dans son témoignage, Belnap déclare que la proposition Mield est la seule qui soit vraiment intéressante. Il fait remarquer que Mield aurait pu prendre le contrôle de l'île en achetant les titres de la Consolidated Paper à un prix global inférieur au prix d'achat proposé.

Le plan des Européens consiste à fonder une corporation selon la loi québécoise et d'y accueillir le capital canadien d'investissement. Le plan d'affaires qu'on a préparé prévoit des dépenses de 14 millions de dollars d'ici 1942 et une exportation annuelle de 600 000 cordes de bois destinées aux industries du papier journal et de la construction. Quant à la sécurité nationale, le plan garantit que *«les autorités gouvernementales auront toutes les facilités d'accès et d'inspection pour s'assurer que seules des opérations commerciales et industrielles sont en cours»*. Le rapport conclut que *«il n'y a aucune preuve que (...) le projet a d'autres objectifs que commerciaux»*<sup>38</sup>. Il ajoute que même si le gouvernement allemand facilite le financement, l'objectif du projet est commercial et fait partie du Plan quadriennal de développement économique.

Le ministère des Affaires extérieures note aussi que le Canada n'a comme seule méthode légale d'empêcher la vente que l'imposition d'un embargo général sur les exportations de bois à pâte. Cette mesure nuirait à cette industrie et contreviendrait, de toute façon, à l'Accord commercial de 1936 entre le Canada et l'Allemagne<sup>39</sup>. Elle contredirait en outre la position prise par le Canada en 1937 devant la Société des Nations

sur la disponibilité de ses matières premières pour le commerce international.

Si la vente a lieu, le Comité estime que les opérations qui s'en suivront doivent être surveillées, et que la GRC est la mieux placée pour le faire. Il n'appuie pas l'acquisition publique de l'île, qu'il voit comme *«une utilisation étrange des appropriations de défense»*. En tout état de cause, si une guerre survient, des dispositions légales permettent de confisquer les propriétés canadiennes de l'ennemi.

Lorsque l'option d'achat expire sans bruit à la mi-septembre, la controverse disparaît du Parlement et de la presse. Viennent ensuite les accords de Munich le 29 septembre 1938 et, lorsque l'Allemagne envahit la Tchécoslovaquie en mars 1939, le centre d'intérêt se déplace.

En mai 1940, la question de la sécurité de l'île Anticosti resurgit une dernière fois. Belnap fait savoir par un de ses amis qu'un des pêcheurs qui visite régulièrement l'île a reçu un message étrange l'avisant d'annuler des réservations<sup>40</sup>. Nelles s'en inquiète et suggère par écrit au ministre d'installer une garnison militaire<sup>41</sup>. Le CEMG n'est pas d'accord, car, selon lui, des patrouilles aériennes et navales suffisent<sup>42</sup>. À sa réunion, le Comité interarmées des chefs d'état-major décide que le Corps de détection aérienne devra signaler les déplacements de toute personne, tout navire et même tout aéronef suspect, et qu'il faut placer un agent de la GRC sur l'île. Il désigne un peloton de la garnison de Sydney qui s'y rendra en cas de besoin<sup>43</sup>.

Dans la nuit du 11 au 12 mai 1942, le premier d'une série de navires est coulé entre l'île d'Anticosti et Gaspé, victime d'un long été d'attaques de sous-marins allemands. Le capitaine E.S. Brand, directeur des Renseignements navals, prépare un dossier sur Anticosti qui confirme les constatations des différentes enquêtes<sup>44</sup>. Selon lui, la patrouille menée en novembre 1939 par le NCSM *Laurier*

avec deux agents de la GRC confirmait l'absence de base de sous-marins et de cache de vivres ou de carburant qu'aurait laissées la mission allemande. Les événements du golfe du Saint-Laurent tournent autour de la menace des U-Boat et de l'expansion de la Bataille de l'Atlantique, tandis que l'île d'Anticosti disparaît des préoccupations publiques.

L'ensemble de cet épisode offre un éclairage intéressant du contexte de la sécurité dans la période d'avant-guerre. Les réactions sensationnelles de la presse semblent bien dériver de la plume du mystérieux Monsieur Glyn en qui, pour quelques raisons que ce soit, les instances les plus hautes et les plus influentes du gouvernement ont cru. Étrangement, il n'y a pas de trace d'une quelconque tentative du gouvernement pour le contacter directement et vérifier ses allégations. Malgré cette omission évidente, ces allégations ont été prises au sérieux, sous l'effet manifeste de la peur de la guerre et des appréhensions que suscitaient les visées allemandes en Europe. Les Forces terrestres, navales et aériennes ont réagi rapidement et soigneusement. En fin de compte, tout indique cependant que les tentatives d'acheter l'île d'Anticosti étaient de nature purement commerciale.

## Notes

- <sup>1</sup> PAC RG 24, vol. 2559 HQS 2539, Lettre du capitaine G. Martin-Zédé à C.J. Doherty, ministre de la Justice, 9 juillet 1918.
- <sup>2</sup> Donald Mackay, *Anticosti: the Untamed Island*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1979, p. 87.
- <sup>3</sup> «Consolidated Paper» Pulp and Paper Canada, 82:11, 1981.
- <sup>4</sup> *Ibid.*
- <sup>5</sup> Charlie McCormick, *Anticosti*, St-Nazaire-de-Chicoutimi, Les Éditions JCL inc., 1979, p. 139-140. Voir aussi Lionel et Jean-N. Lejeune, *Anticosti: l'époque de la Consol 1926-1974*, St-Hyacinthe, Éditions JML, 1989, p. 88-90.
- <sup>6</sup> «Germans Negotiating Purchase of Anticosti», *Montreal Gazette*, 2 décembre 1937, p. 1.
- <sup>7</sup> PAC RG 24, vol. 2559 HQS 2539, Lettre de William Glyn au solliciteur-général, 3 décembre 1937.
- <sup>8</sup> *Ibid.*, Lettre de H.D. Langlais au lcol. Laflèche, 3 décembre 1937.
- <sup>9</sup> *Ibid.*, Lettre de Mlle Edith Giles au ministre de la Milice et de la Défense, 6 décembre 1937.
- <sup>10</sup> «Prohibits Export of Pulpwood Cut in Quebec Domain», *Montreal Gazette*, 7 décembre 1937. Voir aussi Harold Dingman, «Seize Island in Case of War, Says Minister», *Globe and Mail*, 7 décembre 1937.
- <sup>11</sup> PAC RG 24, vol. 2559, Memorandum DM to CGS, CNS and SAO, 8 décembre 1937.
- <sup>12</sup> *Ibid.*, Memorandum DMO&l to CGS, 8 décembre 1937.
- <sup>13</sup> *Ibid.*, Memorandum CNS to CGS, 10 décembre 1937. (TCO)
- <sup>14</sup> «Hands Off Anticosti», *Globe and Mail*, 10 décembre 1937.
- <sup>15</sup> PAC RG 25, vol. 1849, File 1937-914, Memorandum by the joint Staff Committee, Department of National Defence respecting the Proposed Purchase by German Interest of Anticosti Island, 11 décembre 1937.
- <sup>16</sup> *Ibid.*, Memorandum for the Prime Minister, «Sale of Anticosti», 14 décembre 1937. (TCO)
- <sup>17</sup> *Ibid.*, Memorandum for the Prime Minister, «Sale of Anticosti», 19 janvier 1938.
- <sup>18</sup> *Hansard*, 24 mars 1938, p. 1656 (TCO)
- <sup>19</sup> PAC RG 25, vol. 1849, File 1937-914, Lettre d'Alfred N. Philips, Jr à l'Honorable Sir Herbert Marler, 7 avril 1938.
- <sup>20</sup> *Ibid.*, Lettre de Marler à Phillips, 14 avril 1938. (TCO)
- <sup>21</sup> *Ibid.*, Lettre de Marler à Skelton, 15 avril 1938. (TCO)
- <sup>22</sup> *Ibid.*, copie de la lettre de Goering à Mackenzie King, 8 avril 1938. (TCO)
- <sup>23</sup> *Ibid.*, projet de lettre de King à Goering, 12 mai 1938.
- <sup>24</sup> «Belnap Discusses Anticosti's Sale», *Montreal Gazette*, 28 avril 1938. Voir aussi «Belnap Backs sale of Island», *Financial Post*, 7 mai 1938.
- <sup>25</sup> PAC RG 25, vol. 1849, File 1937-914, copie sans date de la lettre de William T. Glyn à J.S. Woodsworth, transmise à O.D. Skelton le 10 mai 1938.

- <sup>26</sup> *Ibid.*, Lettre de King à Duplessis, 10 mai 1938.
- <sup>27</sup> *Hansard*, 17 mai 1938, p. 3188.
- <sup>28</sup> *Hansard*, 26 mai 1938, p. 3264-5.
- <sup>29</sup> *Ibid.*, p. 3266-8.
- <sup>30</sup> R.W. Lipsett. «Delegate of Fuehrer Sent to St. Lawrence Ottawa is Informed», *Toronto Star*, 27 mai 1938. (TCO) Voir aussi Harold Dingman. «Says Deal is Purely Economic», *Globe and Mail*, 28 mai 1938, «Rumour Mystery Man in Canada From Germany», *Ottawa Citizen*, 28 mai 1938, et «London Still Doubts Gerhardt's Identity», *Toronto Star*, 28 mai 1938.
- <sup>31</sup> PAC RG 25, vol. 1849, File 1937-914, Lettre de E. Windels à O.D. Skelton, 1<sup>er</sup> juin 1938.
- <sup>32</sup> «Nazi Post is Denied by Karl R. Gerhard», *Montreal Gazette*, 3 juin 1938. Voir aussi «Gerhardt Link With Anticosti Held Nonsense», *Montreal Gazette*, 9 juin 1938; «I Am Gerhardt» Declares Karl Gerhardt of Montreal», *Toronto Star*, 10 juin 1938, et *Hansard*, Déclaration de Fernand Rinfret, secrétaire d'État, 1<sup>er</sup> juin 1938, p. 3434.
- <sup>33</sup> PAC RG 24, vol. 2559 HQS 2539, Skelton memorandum, 4 juin 1938, et Note to File 13 juillet 1938.
- <sup>34</sup> *Ibid.*, Memorandum Mackenzie to King, 18 juillet 1938.
- <sup>35</sup> *Ibid.*, Intelligence Report on Anticosti Island, 1<sup>er</sup> août 1938.
- <sup>36</sup> «Anticosti Island to be Fortified as Outpost for Quebec, Montreal», *Montreal Gazette*, 2 août 1938. Voir aussi «Dutchman Retains Anticosti Option», *Montreal Gazette*, 16 août 1938.
- <sup>37</sup> PAC RG 24, vol. 2559 HQS 2539, Report of Interdepartmental Committee respecting Anticosti Island, 15 août 1938.
- <sup>38</sup> *Op. cit.*, p. 8.
- <sup>39</sup> *Op. cit.*, p. 16. (TCO)
- <sup>40</sup> PAC RG 24, vol. 2559 HQS 2539, Lettre de H.E. Whipps au major L.S. Yuill, Deputy Chief Cable Censor, 20 mai 1940.
- <sup>41</sup> *Ibid.*, Memorandum Chief of the Naval Staff to Minister of National Defence, 24 mai 1940.
- <sup>42</sup> *Ibid.*, FD 739, Memorandum DMO&l to CGS, 29 mai 1940.
- <sup>43</sup> *Ibid.*, Minutes of the 78<sup>th</sup> Meeting of the Chiefs of Staff Committee, 13 juin 1940.
- <sup>44</sup> *Ibid.*, Memorandum Director of Naval Intelligence to Director of Air Intelligence and Director of Military Operations and Intelligence, 16 mai 1942.